




Marco Fasciolo

Sorbonne Université
France

 <https://orcid.org/0000-0001-9575-9594>

Qianqian Zeng

Sorbonne Université
France

 <https://orcid.org/0009-0001-3798-1493>

La synonymie : une relation lexicale comme les autres^{*}

Synonymy: a lexical relation like any other

Abstract

This article deals with the epistemological consistency of synonymy. When synonymy is defined as equality of meaning, it turns out to be a factually impossible relation. Therefore, scholars distinguish between full synonymy (ideal concept) and partial synonymy (real phenomenon). We argue that this distinction must be discarded in order to maintain consistency in synonymy. We propose that synonymy does not consist in the absence of different semantic nuances between meanings, but rather in the condition for finding different semantic nuances between meanings. This condition is interpreted as sharing the same “predicative schema” in the sense of Gaston Gross.

Keywords

Synonymy, meaning, equivalence, connotative meaning, lexicon, lexical relations

* L'article *Pour une véritable fonction « synonymie » dans un traitement de texte* a été le premier texte de Gaston Gross que l'auteur de cette contribution a lu. Il en est né un lien d'amitié et une collaboration constante. L'autrice de cet article, en revanche, a connu les travaux de Gaston Gross à l'occasion de son mémoire de Master 2, portant sur la synonymie, sous la direction du premier auteur. Gaston Gross était une personne généreuse, qui n'hésitait pas à partager ses connaissances et à offrir ses intuitions aux élèves. Il nous a paru donc qu'écrire un article ensemble – sur la synonymie – était une façon appropriée de lui rendre hommage, en montrant que son attitude et ses idées continuent.

1. Introduction

1.1. Synonymie : une relation lexicale impossible ?

La synonymie, apparemment, n'est pas une relation lexicale comme les autres¹. Lyons (1977 : 203–204) présente les relations lexicales sur le modèle des postulats de signification (*meaning postulates*) de Carnap (1952). L'implication simple (ou l'inclusion) est le modèle de l'hyponymie ; les termes contraires sont le modèle de l'antonymie au sens strict (l'opposition graduelle) ; les termes contradictoires sont le modèle de l'opposition complémentaire ; l'identité (la double implication ou l'équivalence logique) est le modèle de la synonymie. Dès que la synonymie est définie comme une identité de sens, cependant, elle devient une relation lexicale impossible, car, dans les faits, il est (trop) facile de dégager des différences entre des candidats synonymes (cf. Honeste, 2007 : 170). La synonymie semble donc s'autodétruire à cause de sa propre définition. Cette conclusion paradoxale est acceptée passivement ; elle est même transformée en un principe théorique : *the principle of non synonymy* (cf. Goldberg, 1997 : 67)².

La démarche standard consiste à affaiblir la définition de départ en distinguant entre *synonymie totale* ou *absolue* et *synonymie partielle*. Si la première est une limite virtuelle, peut-être inatteignable, la seconde est un phénomène productif, dont les sémanticiens peuvent décrire les réalisations avec minutie. Le travail classique de Girard (1718) est, à ce propos, exemplaire. Une telle description est sans doute cruciale pour la lexicographie, mais elle ne doit pas cacher la donnée de fond : à savoir que les dimensions de différenciation entre les synonymes, répertoriées par les auteurs (cf. entre autres : Baldinger, 1984 : 187 ; Lehmann & Martin-Berthet, 1998 : 57 ; Apresjan, 2000 : 26–34 ; Ježek, 2016 : 174–175), sont autant de raisons de *partialité* de la synonymie. Mais, dans la mesure où des synonymes sont partiels, ils ne sont pas complètement synonymes. La synonymie semble donc une relation lexicale asymptotique qui ne se réalise jamais, sauf peut-être dans des cas exceptionnels. La poussière théorique balayée sous le tapis de la description est toujours là³. Si l'on soulève ce tapis, deux difficultés majeures se présentent.

La première difficulté est que la distinction partielle/totale est unique à la synonymie. Toutes les autres relations lexicales se réalisent tout court : il n'y a pas

¹ Pour une synthèse de l'histoire de la notion de synonymie, cf. Doualan (2013, 2014).

² La validité du principe de non synonymie est débattue dans le cadre de la grammaire de constructions : Cf. Uhrigh (2015) pour une critique et Leclercq et Morin (2023) pour une défense.

³ L'expression est de F. Neveu, que nous remercions.

d'hyponymie, d'opposition, etc. partielle plutôt que totale. Le mot *animal* est plus général que *mammifère*, qui est plus général que *chien*, qui, à son tour, est plus général que *teckel*. Mais *animal* n'est pas plus hyperonyme que *chien* et *chien* n'est pas un hyperonyme partiel sous prétexte qu'il est moins général qu'*animal*. *Laid* et *moche* (qui peuvent être synonymes) sont contraires de *beau*, mais l'un n'est pas plus contraire que l'autre. Dans *froid*, *frais*, *tiède* et *chaud*, il y a certainement une gradation, mais la relation lexicale d'antonymie n'est pas pour autant partielle : elle est univoque et parfaitement réalisée. À cet égard, le titre de Zhurauliova (2021) est révélateur : *La synonymie exacte existe-t-elle ?* À notre connaissance, aucun auteur n'a posé cette question pour les autres relations lexicales.

La seconde difficulté concerne le modèle théorique de la synonymie. Ce modèle est rendu explicite par Cruse (1986) :

Synonyms [...] are lexical items whose senses are identical in respect of 'central' semantic traits, but differ, if at all, only in respect of what we may provisionally describe as 'minor' or 'peripheral' traits [...].

(Cruse, 1986[1997 : 267])

À bien y regarder, l'illustration parfaite du modèle centre/périphérie évoqué ci-dessus est le rapport ensemble à sous ensemble ou une taxinomie basée sur genre et différences spécifiques. Si elle est prise à la lettre, la précédente est une définition de l'hyponymie. Cette conclusion n'est pas tout à fait étonnante, car, comme Rey-Debove (1997 : 92) le souligne, la co-hyponymie est bien la synonymie au sens d'Aristote (*Catégories I, 1a*) (cf. Doualan, 2014 : 410). Cependant, reste le fait qu'une telle conception de la synonymie n'est pas la nôtre : les co-hyponymes ne sont pas des synonymes ! Si, d'un point de vue métaphysique, *homme* et *bœuf* sont synonymes parce qu'ils sont deux espèces d'animaux, du point de vue du lexique, le fait qu'*homme* et *bœuf* désignent deux espèces d'animaux est précisément la raison pour laquelle ces mots ne sont pas synonymes. L'adoption de la définition précédente de la part de Cruse (*cit.*), par ailleurs, est autant plus étonnante que cet auteur, juste une page avant, aborde implicitement la difficulté que nous venons de soulever : « [...] it does not follow that the more semantic traits a pair of word share, the more synonyms they are » (Cruse, 1986[1997 : 266]). Nous y reviendrons au §3.2.

Pour le moment, nous en retenons la conclusion suivante : le fait que la synonymie est la seule relation lexicale qui ne se réalise pas complètement et le fait qu'il n'y a pas un modèle clair pour la concevoir sont des indices que sa conception est affectée par un vice épistémologique de fond.

1.2. But, structure et limites de la contribution

Le but de cette contribution est d'offrir une façon de penser la synonymie qui dépasse les difficultés soulevées sous §1.1. Dans cette conception alternative, la synonymie est une relation lexicale comme les autres, c'est-à-dire une relation lexicale qui ne se vérifie pas seulement dans des cas exceptionnels, et qui, toutes les fois qu'elle se vérifie, elle se vérifie tout court.

La structure de la contribution est la suivante. Le §2 est consacré à introduire notre idée de fond : la synonymie comme présupposé. Le §3 illustrera cette idée à travers l'approche de Gross & Clas (1997), Gross (1998) et, plus en général, de la théorie des classes d'objets (cf. Gross, 2012). Au §4, finalement, nous reviendrons sur une série de conséquences concernant : le lien entre synonymie, interchangeabilité et polysémie (§4.1) ; le caractère fondamental (ou pas) de la synonymie (§4.2) ; la place de la synonymie parmi les autres relations lexicales (§4.3) ; l'impulsion à trouver toute sorte de différences entre les synonymes (§4.4). Avant de commencer, cependant, nous aimerions préciser trois points.

Premièrement, même si notre outil d'étude sera la structure de la phrase (cf. §3.1), nous nous bornerons à la synonymie comme relation entre lexèmes : nous ne considérerons donc pas la relation de paraphrase ou reformulation au niveau des énoncés.

Deuxièmement, nous nous situons bien à un niveau sémantique et non pragmatique. En parlant de *synonymie*, nous entendons une propriété stable des signifiés des lexèmes et non le référent des groupes nominaux. Cette précision s'impose à cause d'une ambiguïté terminologique spécifique à la tradition sémantique française, où le terme *référent* est polysémique. D'un côté, *référent* peut désigner l'objet indiqué, dans une situation contingente, en employant un groupe nominal : par exemple, la même personne à laquelle, ici et maintenant, on pointe en disant *La Comtesse*, *Ma belle-mère*, *Il Duce*, etc. Il est clair que plusieurs groupes nominaux peuvent avoir le même référent, mais cela ne rend pas leurs noms synonymes ; au contraire, l'une des raisons de l'intérêt d'indiquer le même référent avec plusieurs groupes nominaux est précisément que leurs noms ne sont pas synonymes⁴. De l'autre côté, *référent* peut désigner le concept (signi-

⁴ Cela est vrai, à plus forte raison, pour des énoncés communiquant le même message : *La fenêtre est ouverte* et *Le voisin fait un barbecue* peuvent communiquer le même message (par exemple : le chat s'est sauvé chez le voisin), mais ils ne sont ni des synonymes, ni des paraphrases. Nous observons, incidemment, une différence entre synonymie et paraphrase. La synonymie est une relation entre les significations de plusieurs lexèmes. Une paraphrase, en revanche, n'est pas une relation entre les significations de plusieurs énoncés, mais la reformulation (littérale) du message qu'un énoncé veut communiquer.

fié) codé par un lexème : il s'agit du sens de *référent* dans l'expression *sémantique référentielle*. C'est ce dernier sens qui est pertinent pour notre discussion, ainsi que dans l'expression *équivalence référentielle* appliquée à la synonymie (cf. §2.1).

Troisièmement, nous ne prenons pas en considération les prépositions ou expressions prépositionnelles en position de connexion transphrastique. Considérons, à titre d'exemple : *Grand-père a réparé la chaise avec de la ficelle*. Dans cet exemple, *avec* fait l'objet d'un processus d'enrichissement inférentiel qui, dans les faits, rend cette préposition sémantiquement équivalente à *à l'aide de*. Ce processus d'enrichissement, par ailleurs, n'est pas pragmatique, mais systématique : il s'active par défaut. Quoi qu'il en soit, ce phénomène restera au-delà de la portée de cette contribution.

2. Pour une conception alternative de la synonymie

2.1. Synonymie comme présupposé

Considérons la question suivante :

- 1) a. *Quelle est la différence entre « flingue » et « pistolet » ?*

Même pour quelqu'un qui n'est pas un linguiste professionnel, la réponse à (1a) est immédiate : entre *flingue* et *pistolet*, il y a une différence de registre. Observons maintenant la question (1b) :

- 1) b. *Quelle est la différence entre « flingue » et « voiture » ?*

Même pour quelqu'un qui est un linguiste professionnel, de prime abord, cette question est déroutante ; et cela bien que la réponse soit identique à la précédente. Nous ne sommes pas en train de soutenir que, face à (1b), l'on ne remarquera pas la différence de registre en jeu ; nous sommes en train de suggérer, plus simplement, que cela est moins immédiat qu'en (1a). L'asymétrie entre les questions (1a) et (1b) montre un fait décisif. Dans un cas, la différence de registre familier/standard est saillante parce que les mots *flingue* et *pistolet* sont synonymes ; dans l'autre, la même différence n'est pas également saillante parce que les mots *flingue* et *voiture* ne sont pas synonymes. La synonymie n'est donc pas l'absence de différences (sémantiques), mais la condition préalable pour qu'il soit

pertinent de mettre en valeur la présence de différences (sémantiques). Cela est, *in nuce*, l'idée que nous défendons.

Cette idée nous semble implicite dans la conception de la synonymie proposée par Tamba (1988). Observons le passage suivant :

L'équivalence référentielle n'est donc pas un effet, mais une condition de la synonymie puisque celle-ci ne peut que surajouter un trait sémantique connotatif à une dénotation préétablie.

(Tamba, 1988 : 85, notre soulignement)

Dans ce passage, et dans d'autres du même texte, la synonymie apparaît comme un phénomène à deux faces : une identité de sens dénotatif et une différence de sens connotatif. Ces deux faces ne sont pas au même niveau : le partage du socle dénotatif est le présupposé de la synonymie, alors que l'ajout de nuances connotatives est le posé de la synonymie. Tamba (1988 : 85–88) insiste sur ce dernier aspect en décrivant la synonymie comme un processus actif, qui *ajoute* et *surajoute* des nuances. Dans ce cadre, *être synonymes* consiste dans le fait de manifester des différences sémantiques sur le présupposé d'une identité de fond. Certes, il faudra revenir sur l'objet de cette identité (cf. §3.2). Cependant, une chose est déjà claire : les différences évoquées ci-dessus ne tracent pas une limite à la synonymie, en la diminuant ou en la rendant partielle, mais elles en sont une conséquence.

Nous comprenons par là le vice épistémologique affectant la conception standard discutée sous §1.1. Si l'on conçoit les synonymes comme des mots dont les sens partagent un centre et se différencient pour une périphérie, l'on admet implicitement que ce centre et cette périphérie soient au même niveau : de sorte que la seconde limite le premier, en rendant ainsi ces mots *synonymes jusqu'à un certain point*. Selon nous, en revanche, l'objet de l'identité qui définit la synonymie et les différentes nuances sémantiques entre les synonymes ne sont pas au même niveau, mais les secondes présupposent le premier. Dans cette perspective, si les synonymes peuvent être comparés par rapport à un éventail de différences, la synonymie n'est pas pour autant une question de degrés, car elle reste présupposée. Il n'y a donc pas, à proprement parler, des *synonymes partiels* opposés à des *synonymes totaux*, mais simplement des *synonymes tout court*.

2.2. Contre la distinction entre synonymes partiels et totaux

Rejeter la notion de synonymie partielle implique *ipso facto* le rejet de la notion de synonymie totale. À ce propos, il nous paraît intéressant de revenir sur la po-

sition de Kleiber (2009), qui défend le bien-fondé de la relation de synonymie en argumentant notamment en faveur de l'existence de synonymes totaux.

Selon Tamba (1988 : 85), on l'a vu, des mots comme *flingue* et *pistolet* sont synonymes parce qu'ils partagent le sens dénотatif et diffèrent exclusivement au niveau du sens connotatif. Par *composante connotative*, il faut comprendre toute composante sémantique non vériconditionnelle : des informations relevant du registre, de la fonction interpersonnelle, etc. Inversement, pour *composantes dénотatives* il faut comprendre toute composante sémantique ayant un impact sur les conditions de vérité. Kleiber (2009), pour sa part, souligne que lesdites *composantes connotatives* ne sont pas, à bien y regarder, des traits sémantiques, mais des caractéristiques du mot en tant que symbole – ou objet social – appartenant à un code linguistique :

[...] ces marques connotatives diachroniques, géographiques, diastratiques, expressives, etc., ne sont pas l'apanage du sens du mot synonymique, mais concernent le mot dans sa globalité et donc ne touchent nullement à l'identité sémantique qu'il peut y avoir ou non entre deux synonymes. Il n'y a donc pas lieu de parler à leur propos de *signifié* qu'il soit connotatif ou non.

(Kleiber, 2009 : 16)

Par là, Kleiber (*cit.*) accomplit un pas ultérieur par rapport à Tamba (*cit.*). Selon Kleiber (*cit.*), des mots comme *flingue* et *pistolet* sont synonymes *a fortiori*, car ce qui les différencie ne relève même pas de la sémantique. Ils sont donc des synonymes totaux. Cependant, dans cette approche, si la synonymie totale n'est plus un mythe, elle demeure quand même rare, car elle se réduit essentiellement à des cas comme *flingue/pistolet*, *mère/maman*, *voiture/bagnole*, etc., c'est-à-dire aux mots où les seules différences sont connotatives au sens strict du terme⁵. Cela entraîne une situation paradoxale.

Si les couples *flingue/pistolet*, *mère/maman*, etc. sont des synonymes totaux, alors ils sont également les cas les plus prototypiques de synonymie (car la synonymie se réalise pleinement seulement dans les synonymes totaux). Mais considérons des exemples comme les suivants :

- 2) a. *Ta veste est un peu étroite / juste.*
- b. *La défaite du PSG m'a abattu / découragé / démoralisé.*
- c. *Il lui murmurait / chuchotait / susurrait quelque chose.*

⁵ La même remarque est valable pour Zhurauliova (2021), qui défend une thèse analogue à Kleiber (*cit.*).

d. *Elle est une petite fille douée / brillante.*

e. *Il a poussé des cris aigus / perçants.*

D'une part, les différences entre les mots soulignés ne peuvent pas être réduites à des composantes connotatives au même sens de *flingue/pistolet* : la différence entre *aigu* et *perçant* en (2e), entre *doué* et *brillant* en (2d), entre *murmurer* et *chuchoter* en (2c), etc. semble bel et bien sémantique. D'autre part, nous avons l'intuition que ces mots fonctionnent ici comme des synonymes. Force en est d'en conclure qu'il s'agit de synonymes partiels – c'est-à-dire, de cas non-prototypiques de synonymie – et que cela se vérifie pour la plupart des synonymes. Le paradoxe est que, d'un point de vue sémantique, les exemples sous (2) sont précisément les plus intéressants, alors que, les couples *flingue/pistolet*, etc. ne le sont guère ! Nous appelons ceci *paradoxe de la pertinence de la synonymie*. Le paradoxe de la pertinence de la synonymie montre que le prix à payer pour pouvoir admettre l'existence de synonymes totaux est très élevé : la synonymie devient une relation sémantiquement inintéressante.

Selon nous, pour maintenir la relation de synonymie, il n'y a pas besoin de prouver la possibilité de l'existence de synonymes totaux, mais il faut rejeter la distinction entre synonymie totale et synonymie partielle elle-même. Ce pas peut être accompli en adoptant la conception de la synonymie comme pré-supposé suggérée au §2.1. Dans ce cadre, non seulement la synonymie se réalise pleinement aussi bien dans *flingue/pistolet* que, par exemple, dans *perçant/aigu* sous (2e), mais le paradoxe évoqué ci-dessus disparaît, car les cas prototypiques de synonymie sont bien ces derniers. De notre point de vue, si les synonymes ayant des différences exclusivement connotatives sont peut-être les premiers qui viennent à l'esprit, ils sont également les cas les plus marginaux de cette relation lexicale.

3. Synonymie dans la théorie des classes d'objets

3.1. Schéma prédicatif

La théorie des classes d'objets est décrite avec clarté dans un grand nombre de contributions : pour une présentation synthétique, nous renvoyons à Gross (1994), Le Pesant et Mathieu-Colas (1998) et Gross (2008) ; pour une présentation plus étendue, nous renvoyons à Gross (2012 : ch. 1 à 4) et, en italien, à Fasciolo et

Gross (2021 : ch. 1 à 5). Dans le cadre de cette théorie, l'unité de base pour l'étude du lexique n'est pas le mot, mais le schéma prédicatif : un prédicat saturé par des classes d'arguments. Ces classes d'arguments peuvent être des ensembles conceptuellement cohérents correspondant aux distinctions ontologiques de base (<humains>, <animaux>, <végétaux>, etc.), ou des classes sémantiquement homogènes construites à l'intérieur des précédentes (<moyens de transports publics>, <vêtements>, <bâtiments>, <arbres>, etc.). Les premières sont appelées *hyper-classes*, les secondes sont appelées *classes d'objets*. Un schéma prédicatif, en tant que tel, est une entité eidétique socialement partagée. La structure linguistique permettant de visualiser un schéma prédicatif de la façon la plus claire est le noyau de la phrase, et, en particulier, le noyau de la phrase où le prédicat est aligné avec le verbe. Voici les représentations de trois schémas prédicatifs du verbe *abattre* (cf. Gross, 2012 : 34–35) :

	SUJET	V	COD
	Arg.	Préd.	Arg.
3)	a. <humain>	<i>abattre</i>	<bâtiment>
	b. <humain>	<i>abattre</i>	<arbre>
	c. <événement>	<i>abattre</i>	<humain>
	...		

Soulignons deux aspects de la notion de schéma prédicatif pertinents pour notre discussion.

Tout d'abord, chaque schéma prédicatif est le pivot d'un éventail de propriétés : parmi ces dernières, nous nous intéressons maintenant au sens associé et aux relations lexicales impliquées. Dans le cadre de (3a), par exemple, il est impossible de confondre le sens d'*abattre* avec celui pertinent en (3b) ou (3c). Et inversement. Dans le cadre de (3a), *abattre* est contraire de *construire*, mais cela n'est pas vrai pour (3b) ou (3c). Dans le cadre de (3b), *abattre* est hyponyme de *couper*, mais cela n'est pas vrai pour (3a) ou (3c). Et ainsi de suite. Chaque schéma prédicatif est comme un fil rouge suivant lequel on peut mettre en évidence une région lexicale. Cette région lexicale – l'ensemble des propriétés impliquées par un schéma prédicatif – est ce que Gross (2012 : ch.2) appelle *emploi* : chaque schéma prédicatif sous (1) est donc le bout d'un emploi du verbe prédicatif *abattre*. Une telle notion d'emploi, on le voit, n'est pas discursive, énonciative ou pragmatique, mais sémantique et stable.

Ensuite, la notion de schéma prédicatif repose sur une conception de la signification qu'on peut qualifier de *fonctionnelle* par opposition à une conception *absolue* de la signification (cf. Fasciolo & Gross, 2021 : 36). Dans une conception

absolue, un mot a un sens et des relations lexicales dans l'abstrait : dans ce cadre, par exemple, on dira que *vieux* est contraire de *jeune* tout court. Dans une conception fonctionnelle, en revanche, un mot a un sens – et il entre dans des relations lexicales – par rapport à un schéma prédicatif. Dans ce cadre, on ne dira pas que *vieux* est le contraire de *jeune*, mais que *vieux* fonctionne comme contraire de *jeune* par rapport au schéma prédicatif <humain> *vieux*. Par rapport au schéma prédicatif <outil électronique> *vieux*, en revanche, *vieux* fonctionne comme contraire de *récent*, etc. Certes, dans la pratique, il peut s'avérer que *vieux* et *jeune* fonctionnent comme contraires par rapport à plusieurs schémas prédicatifs : c'est le cas, par exemple, des <humains> et des <vins>. Cette circonstance, cependant, est accidentelle : il s'agit d'une donnée *a posteriori* dépourvue de toute valeur prédictive.

Les remarques précédentes sont censées faire ressortir un point central dans le travail de G. Gross : à savoir, que le sens d'un lexème, tout en étant stable, n'a pas un contenu fixé dans l'abstrait, mais seulement en fonction d'un schéma prédicatif spécifique. La polysémie, elle, n'identifie pas un contenu plus général, qui engloberait les autres ou à partir duquel les autres peuvent être déduits. Le phénomène de la polysémie est plutôt un effet des ressemblances de famille entre les sens mobilisés par les différents schémas prédicatifs. Si des analogies plus ou moins étendues peuvent être parfois dégagées entre les différents sens, ces analogies n'autorisent pas pour autant à postuler un noyau commun ou une forme schématique de base (cf. Venant & Victorri, 2012). La même chose est vraie, *mutatis mutandis*, pour les relations lexicales. Puisqu'elles relient des sens des lexèmes, les relations lexicales reçoivent un contenu seulement en fonction de chaque schéma prédicatif.

Nous pouvons maintenant revenir à la synonymie, qui est l'une des relations lexicales.

3.2. Application à la synonymie

Au §2.1, nous avons laissé une question en suspens : si la synonymie est une forme d'identité, quel est l'objet de cette identité ? Dans le cadre théorique que l'on vient de présenter, la réponse est claire : il s'agit de l'identité du schéma prédicatif. Observons les exemples suivants :

- | | | | | | |
|----|------------|----------------------------------|------------|-----|--|
| 3) | a <humain> | <i>abattre</i>
<i>démolir</i> | <bâtiment> | vs. | <i>construire</i>
<i>bâtir</i>
<i>ériger</i> |
|----|------------|----------------------------------|------------|-----|--|

Affirmer qu'*abattre* et *démolir* sont synonymes signifie affirmer qu'il y a un schéma prédicatif – et plus en général un emploi – que ces mots partagent. Par rapport à ce schéma prédicatif, *abattre* et *démolir* sont contraires de *construire*. Le verbe *construire*, à son tour, partage un schéma prédicatif avec *bâtir* ou *ériger* (où les classes d'arguments sont, encore une fois, des <humains> et des <bâtiments>). Par rapport à ce schéma, *construire*, *bâtir* et *ériger* sont synonymes, et contraires d'*abattre* ou *démolir*.

Si la synonymie est définie comme une identité de schéma prédicatif, il est immédiatement évident que les différentes nuances sémantiques entre *démolir* et *abattre* par rapport au schéma <humain> *abattre* <bâtiment>, ou entre *décourager*, *démoraliser* et *abattre* par rapport au schéma <événement> *abattre* <humain>, ou entre *doué* et *brillant* par rapport au schéma <humain> *brillant*, ne rendent pas ces mots moins synonymes, mais présupposent notamment leur synonymie (cf. §2.1). Par là, l'opposition entre synonymies partielle et totale est privée de fondement. Insistons sur un point. Refuser cette opposition ne signifie pas qu'on ne puisse pas comparer les synonymes, au contraire ! (cf. §4.4). Les synonymes peuvent avoir toute sorte de différences et être plus ou moins ressemblants entre eux. La seule chose que le rejet de l'opposition entre synonymies partielle et totale implique est la suivante : les ressemblances et les différences ne rendent pas les synonymes plus ou moins synonymes, mais elles supposent la synonymie tout court.

Les exemples ci-dessus mettent en jeu des prédicats, mais des considérations semblables s'appliquent aux arguments. Affirmer que *flingue* et *pistolet* sont synonymes signifie affirmer qu'ils partagent la même classe d'objets des <armes à feu>, où ils sont co-hyponymes de *mitrailleuse*. À ce point, cependant, une précision s'impose. *Flingue* et *pistolet* ne sont pas co-hyponymes de *mitrailleuse* en tant que deux membres distincts de la classe d'objets des <armes à feu>, mais en tant que le même membre. Autrement dit, affirmer que *flingue* et *pistolet* sont synonymes signifie affirmer qu'ils sont deux mots en compétition pour la même position de co-hyponyme à l'intérieur du champ sémantique des armes à feu. En l'espèce, la différence entre ces mots est que l'un est marqué comme familier, alors que l'autre ne l'est pas. Des remarques analogues s'appliquent également à l'exemple d'*abattre* et *démolir*. Affirmer qu'*abattre* et *démolir* sont synonymes par rapport au schéma prédicatif sous (1a) ne signifie pas affirmer qu'ils sont deux contraires de *construire*, mais qu'ils sont le même contraire : ils sont en compétition pour la même position dans un champ oppositif.

Nous pouvons comprendre, par là, la différence entre synonymie et hyponymie évoquée au §1.1. À ce propos, Cruse (1986) écrit :

The key to this conundrum [= différencier la synonymie de l'hyponymie] lies in the nature of the differentiating characteristics : synonyms must not only manifest a high degree of semantic overlap, they must also have a low degree of contrastiveness

(Cruse, 1986[1997 : 266], notre soulignement)

Tamba (1988) est plus claire, car elle distingue explicitement entre :

[...] la synonymie qui ajoute une nuance relative à une catégorie et l'hyponymie qui ajoute un trait distinctif sous-catégorisant dans une hiérarchie catégorielle [...].

(Tamba, 1988 : 86, nos soulignements)

Or, pour qu'un mot puisse *ajouter une nuance sémantique sans pour autant ajouter un trait distinctif* par rapport à un autre mot, il faut qu'il soit en compétition avec ce dernier pour occuper la *même* position de co-hyponyme. En ce sens, la synonymie nous confronte à des différences sémantiques non-distinctives.

Nous pouvons également comprendre la raison derrière le paradoxe de la pertinence de la synonymie (cf. §2.2). En comparant les arguments élémentaires avec les prédicats, on remarque en effet une différence d'intérêt. Dans le cas des arguments élémentaires, constituant des champs sémantiques d'hyponymes avec un nombre limité de caractéristiques différentielles, la synonymie tend à se réduire à des différences non pas sémantiques, mais connotatives : *mère/maman, voiture/bagnole, pistolet/flingue*. Dans le cas des prédicats qui remplissent la fonction de sélectionner des classes d'arguments il semble raisonnable de s'attendre à ce que la synonymie concerne toute une palette de différences véritablement sémantiques : *démolir vs. abattre, abattre vs. décourager vs. démoraliser*. Ces derniers s'avèrent donc les exemples les plus riches et intéressants. Quoi qu'il en soit, deux points restent fermes : ils sont tous des synonymes tout court, au même sens, et ils sont des alternatives en compétition pour le même item dans un certain champ sémantique ou oppositif.

4. Conséquences

4.1. Synonymie vs. interchangeabilité vs. polysémie

Dans ce paragraphe, nous voudrions examiner un argument généralement accepté (cf. entre autres Mortureux, 1997 : 81 ; Niklas-Salminen, 1997[2003 : 110–111] ; Ploux & Victorri, 1992 : 2 ; Murphy, 2010 : 110–111). Considérons les exemples suivants :

- | | | | |
|----|------------------------------------|----|-------------------------------|
| 4) | a. <i>Une doctorante brillante</i> | 5) | a. <i>Un diamant brillant</i> |
| | b. <i>Une doctorante douée</i> | | b. * <i>Un diamant doué</i> |

Selon cet argument, *brillant* et *doué* seraient des synonymes partiels parce qu'ils sont interchangeables seulement dans le « contexte » (4), mais non dans le « contexte » (5). Si *brillant* et *doué* étaient interchangeables également dans le « contexte » (5) – ainsi que dans tous les autres « contextes » possibles –, alors ils seraient des synonymes totaux. À la lumière de la notion de schémas prédicatif mis en avant au §3.1, ces affirmations sont trompeuses.

Tout d'abord, comme Kleiber (2009 : 20) le remarque également, la synonymie – et toutes les relations lexicales – n'est pas la propriété d'un mot, mais d'un sens d'un mot. Le sens est fonction d'un schéma prédicatif spécifique (cf. §3.1). Par conséquent, même en voulant utiliser la notion trompeuse de synonymie partielle, reste le fait que *brillant* et *doué* sont synonymes partiels dans la mesure où ils partagent un même schéma prédicatif (ils supposent la classe d'arguments des humains), et non parce que l'un entre dans un schéma prédicatif où l'autre n'entre pas ! Quoi qu'il en soit, la façon correcte de décrire le phénomène sous (4) est que *brillant* et *doué* sont synonymes – tout court – par rapport à la classe d'arguments des humains, et que cela est le présupposé rendant pertinent de mettre en valeur leurs différentes nuances sémantiques. Les sens de *brillant* en (4) et (5) ne sont pas directement comparables, car ils relèvent de schémas prédicatifs différents. La source de l'équivoque réside, on le voit, dans le manque d'une définition rigoureuse du « contexte », ou l'« environnement », où l'interchangeabilité a lieu. Si le terme *contexte* est précisé à travers la notion de *schéma prédicatif* (comme proposé par Gross 2010), cette équivoque s'éclaircit.

Ensuite, considérons les couples suivants :

- | | | | |
|----|---------------------------|----|-----------------------------|
| 6) | a. <i>Une pente douce</i> | 7) | a. <i>Une lumière douce</i> |
| | b. <i>Une pente tenue</i> | | b. <i>Une lumière tenue</i> |

Si l'on suit l'argument évoqué ci-dessus, force en est d'en conclure que *doux* et *tenue* sont synonymes, car ils sont bien interchangeables à travers les couples (6) et (7). Certes, il peut y avoir d'autres mots qui, dans les mêmes contextes, ne sont pas mutuellement interchangeables. Par exemple :

- 6) c. *Une pente facile* 7) c. **Une lumière facile*

Mais le point n'est pas là. Le point crucial est que les sens de *doux* et *tenue* en (6a-b) et (7a-b) – ou de *brillant* en (4a) et (5a) – ne sont déjà pas synonymes ! Nous sommes confrontés, en revanche, à une polysémie. *Doux* et *tenue* fonctionnent comme synonymes dans le cadre du schéma prédicatif sous (6) et dans le cadre du schéma prédicatif sous (7), séparément. La synonymie est, pour ainsi dire, contenue à l'intérieur de chaque schéma prédicatif. Le fait que *doux* et *tenue* soient interchangeables à travers (6) et (7) – sans être synonymes – est suffisant pour dissocier la synonymie de l'interchangeabilité, et pour montrer que tous les mots peuvent, en principe, être interchangeables dans tous les schémas prédicatifs, sans que cela n'affecte le fait qu'ils aient des sens virtuellement incommensurables⁶. Autrement dit, tous les mots peuvent être indéfiniment polysémiques et manifester la même polysémie, c'est-à-dire être synonymes dans les mêmes schémas prédicatifs. Cependant, *être synonymes dans les mêmes schémas prédicatifs* (= avoir la même polysémie) n'est pas à son tour une forme de synonymie (car cela suppose des sens différents pour chaque schéma prédicatif).

4.2. Synonymie et fondement du lexique

Revenons à la conception fonctionnelle de la signification présentée sous §3.1. Comme nous l'avons souligné, par rapport à un schéma prédicatif de référence, un sens est immédiatement identifié, et la polysémie est immédiatement levée. S'il est vrai que le verbe *abattre* est très polysémique, il est également vrai que – en connaissant les schémas prédicatifs <humain> *abattre* <bâtiment> et <humain> *abattre* <humain> – les sens de ce verbe ne peuvent plus être confondus. Il s'ensuit que, pour la compréhension de ces sens, l'existence d'un synonyme pour chaque emploi n'est pas requise. Le lexique peut bien offrir des synonymes

⁶ Même si l'on suppose que *tenue* et *doux* remplissent une même fonction lexicale d'intensification (ou de-intensification) au sens de la théorie Sens-Texte (Magn), reste le fait que le contenu sémantique de cette fonction est très différent : l'intensité d'une pente est une inclination, mais non l'intensité d'une lumière. La difficulté à définir ce type de fonctions lexicales est qu'elles risquent d'être, elles-mêmes, polysémiques.

(de même qu'il peut offrir des hyperonymes), mais le codage de ces synonymes n'est pas nécessaire pour le fonctionnement du lexique (de même que le codage de tous les hyperonymes n'est nécessaire non plus).

Cette considération nous permet de revenir sur une affirmation de Spark Jones (1986 : 136) : « synonymy is fundamental to language ». De notre point de vue, si la synonymie est certainement une relation lexicale très productive, elle n'est pas pour autant plus fondamentale que les autres, car, comme toutes les autres relations lexicales, elle ne préexiste pas aux schémas prédicatifs, mais elle est fonction des schémas prédicatifs.

À bien y regarder, considérer la synonymie comme le fondement du lexique revient à commettre l'erreur consistant à essayer de définir le sens d'un mot (par exemple *prendre*) en donnant un autre mot (par exemple *saisir*). Comme Gross (2012 : 12) l'écrit, cela équivaut à sélectionner arbitrairement le mot qui vient le plus spontanément à l'esprit. En revanche, si nous fournissons des arguments, par exemple, *prendre un avion* (<moyen de transport public>), *prendre un chemin* (<route>), *prendre une aspirine* (<médicament>), les sens du mot se manifestent clairement et ils peuvent être illustrés par des éventuels synonymes.

Tout ensemble de synonymes (*row*, cf. Spark Jones, 1986 : 79 ; *synset*, cf. Milner, 1998 : 24) est un ensemble de mots. Si de tels ensembles peuvent être un moyen pratique pour organiser une base de données, ils ne peuvent pas être considérés comme les unités de base du lexique, car ils ne préexistent pas aux schémas prédicatifs, mais ils en sont des conséquences⁷. Dissocier les ensembles de synonymes de leurs schémas prédicatifs est donc un peu comme se retrouver quelque part sans ne plus savoir exactement ni où on est ni comment on est arrivé là. C'est pourquoi toute liste de synonymes sans schéma prédicatif associé (cf. Spark Jones, 1986 : 231–242) reste toujours plus ou moins vague (Gross, 1998 : 104, 2012 : 86–87).

En somme, espérer qu'une liste de synonymes puisse aider à identifier un sens précis revient à parier que cette liste n'identifie pas également des synonymes pour d'autres sens. Dans certaines limites, un tel pari peut être raisonnable, mais, comme on l'a vu au §4.1, en principe, cela n'est pas du tout nécessaire.

⁷ WordNet est une base de données, un outil : il n'a donc pas l'engagement théorique de la théorie de Spark Jones (1986) qui l'inspire. Les *synsets*, en particulier, n'ont pas la prétention de définir ou identifier le sens d'un lexème, mais seulement de l'illustrer : chaque sens reste fixé par une définition traditionnelle, et la présence de *synsets* identiques n'est pas un problème réel. De ce point de vue, WordNet et la théorie des classes d'objets ne sont pas en conflit, mais complémentaires : remplacer les définitions traditionnelles du premier par les schémas prédicatifs de la seconde renforcerait, nous semble-t-il, la pertinence des *synsets*.

4.3. Synonymie : une relation seconde

Dans cette contribution, nous avons suggéré que la synonymie est une relation lexicale comme les autres, et cela en deux sens : d'une part, comme les autres, elle n'est pas partielle ; d'autre part, elle n'est pas plus fondamentale que les autres. Il y a cependant un sens où la synonymie est effectivement une relation spéciale. Revenons au cas de figure discuté sous §3.2. Affirmer que *démolir* est synonyme d'*abattre* par rapport au schéma prédicatif <humain> *abattre* <bâtiment> revient à affirmer que, par rapport à ce schéma, ils sont en compétition pour la même position de contraire de *construire*. Affirmer que *flingue* est synonyme de *pistolet* par rapport à la classe d'objets des <armes à feu>, revient à affirmer que, par rapport à cette classe, ils sont en compétition pour la même position d'hyponyme du champ sémantique des armes. Etc.

Mais si cela est vrai, alors ce n'est pas incorrect d'affirmer que la synonymie est une relation « seconde » qui suppose les autres. Autrement dit, les synonymes sont des signifiés différents fonctionnant comme le *même hyponyme* dans un champ sémantique, comme le *même contraire* dans un champ d'opposition, etc. Les synonymes supposent donc la co-hyponymie, l'opposition, etc.

4.4. Nuances synonymiques

Nous concluons cet article en revenant sur l'intuition qu'il est très – trop – facile d'envisager des nuances différentes entre les synonymes (cf. §1.1). Cette intuition est généralement justifiée sur la base d'un principe d'économie du langage : cf. Neveu (2004 : 281) et Murphy (2010 : 112) « it takes more effort to learn two words when one is sufficient ». L'idée de la synonymie comme présupposé, exprimée à travers la notion de schéma prédicatif, offre une justification alternative, mais naturelle, de cette intuition.

La synonymie, comme nous l'avons anticipé au §2.1, est un phénomène à deux faces. L'identité du schéma prédicatif en est le présupposé. Les différentes nuances sémantiques en sont le posé ou la face fonctionnelle. Si cela est clair, alors il est également clair nous sommes libres de chercher des différences entre les synonymes précisément parce que l'identité du schéma prédicatif n'est pas remise en cause. Autrement dit, pour justifier l'attitude naturelle évoquée ci-dessus, il n'y a pas besoin d'invoquer un principe d'économie, car c'est la synonymie elle-même – conçue comme identité de schéma prédicatif – qui nous invite à différencier les synonymes avec toute sorte de nuance

sémantique⁸. Ces différences ne se situent pas au niveau des valeurs oppositives qui séparent les items d'un champ sémantique. Au contraire, la présupposition que les synonymes sont le même item d'un champ sémantique est ce qui nous pousse à multiplier – et même inventer – les différentes nuances synonymiques.

Références citées

- Apresjan, J. (2000). *Systematic Lexicography*. Oxford University Press.
- Baldinger, K. (1984). *Vers une sémantique moderne*. Klincksieck.
- Carnap, R. (1952). Meaning postulates. *Philosophical Studies* 3, 65–73.
- Cruse, D. A. (1986)(1997). *Lexical semantics*. Cambridge University Press.
- Doualan, G. (2013). La synonymie, relation d'équivalence, un artefact de la pensée ?. *Équivalences* 40(1&2), 15–42.
- Doualan, G. (2014). Éléments pour une lecture de l'histoire de la synonymie. *4^e Congrès Mondial de Linguistique Française, SHS Web of Conferences* 8, 409–424.
- Fasciolo, M. & Gross, G. (2021). *La sintassi del lessico. Manuale di linguistica aperta all'informatica e alla filosofia*. UTET.
- Girard, G. (abbé) (1718). *La Justesse de la langue françoise ou Les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*. Veuve d'Houry.
- Goldberg, A. (1995). *Constructions: A Construction Grammar Approach to Argument Structure*. Chicago University Press.
- Gross, G. (1994). Classes d'objets et description des verbes. *Langages* 28(115), 15–30.
- Gross, G. (1998). Pour une véritable fonction « synonymie » dans un traitement de texte. *Langages* 32(131), 103–104.
- Gross, G. (2008). Les classes d'objets. *Lalies* 28, 111–165.
- Gross, G. (2010). Sur la notion de contexte. *Meta* 1(55), 187–198.
- Gross, G. (2012). *Manuel d'analyse linguistique*. Presses Universitaires du Septentrion.
- Gross, G. & Clas, A. (1997). Synonymie, polysémie et classes d'objets. *Meta* 42(1), 147–154.
- Honeste, M.-L. (2007). Entre ressemblance et différence : synonymie et cognition. *Le Français Moderne* 75(1), 160–173.
- Kleiber, G. (2009). La synonymie « identité de sens » n'est pas un mythe. *Pratiques* 141/142, 9–25.

⁸ Cela n'empêche que, parfois, ces nuances peuvent s'avérer discursivement plus pertinentes du schéma prédicatif partagé. C'est le cas de la différence de domaine qui peut entraîner une acceptabilité différente de *vélo de course* et (?)*bicyclette de course* (cf. Kleiber, 2009 : 19–20).

- Ježek, E., (2016). *The lexicon. An Introduction*. Oxford University Press.
- Leclercq, B. & Morin, C. (2023). No equivalence: A new principle of no synonymy. *Constructions* 15, 1–16.
- Lehmann, A. & Martin-Berthet, F. (1998). *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*. Dunod.
- Le Pesant, D. & Mathieu-Colas, M. (1998). Introduction aux classes d'objets. *Langages* 32(131), 6–33.
- Lyons, J. (1977). *Semantics I*. Cambridge University Press.
- Milner, Ch. (1998). Nouns in WordNet. Dans Ch. Fellbaum (éds), *WordNet. An Electronic Lexical Database* (23–46). MIT Press.
- Mortureux, M.-F. (1997). *La lexicologie entre langue et discours*. SEDES.
- Murphy, M. L. (2010). *Lexical Meaning*. Cambridge University Press.
- Neveu, F. (2004). *Dictionnaire des sciences du langage*. Armand Colin.
- Niklas-Salminen, A. (1997) (2003). *La lexicologie*. Armand Colin.
- Ploux, S. & Victorri, B. (1998). Construction d'espaces sémantiques à l'aide de dictionnaires de synonymes. *Traitement Automatique des Langues* 39(1), 161–182.
- Rey-Debove, J. (1997). La synonymie ou les échanges de signes comme fondement de la sémantique. *Langages* 128, 91–104.
- Spark Jones, K. (1986). *Synonymy ans semantic classification*. Edinburgh University Press.
- Tamba, I. (1988) (2005). *La sémantique*. PUF.
- Uhrig, P. (2015). Why the principle of no synonymy is overrated. *Zeitschrift Für Anglistik Und Amerikanistik* 63(3), 323–337.
- Venant, F. & Victorri, B. (2012). La synonymie comme accès à la structure sémantique du lexique adjectif et verbal du français. Dans F. Berlan & G. Berthomieu (éds), *La synonymie* (73–90). PUPS.
- Zhurauliova, H. (2021). La synonymie exacte existe-t-elle?. *Le français moderne* 89(2), 267–280.